



SCHWEIZERISCHER LAUFHUNDCLUB	SLC
CLUB SUISSE DU CHIEN COURANT	CCC
CLUB SVIZZER DAL CHAUN DA CURSA	CSCC
CLUB SEGUGIO SVIZZERO	CSS

Club suisse du chien courant - CCC

Indemnité pour frais – 2025

1. Principes :

- 1.1. Le Club défraie ses fonctionnaires et les Groupes Régionaux défraient les leurs.
- 1.2. Le Club participe financièrement à l'organisation du comité central, de l'assemblée des délégués, de l'exposition spéciale, aux frais des commissions permanentes, aux frais pour le concours combiné Travail-beauté et aux frais pour la participation à la coupe d'Europe.

2. Fonctionnaires du Club :

- 2.1. Comité directeur : Président, Vice-président, Secrétaire, Caissier.
- 2.2. Présidents des commissions permanentes : CE, CT, CEX.
- 2.3. Les membres des commissions permanentes.
- 2.4. Les membres des commissions qui exercent plusieurs fonctions ne peuvent pas cumuler les frais.

3. Frais pris en considération pour les fonctionnaires du Club :

- 3.1. Frais déplacements : billet de train 2^{ème} cl., ou CHF 0.50/km pour déplacement en véhicule privé, le covoiturage est préconisé.
- 3.2. Frais de repas sans les boissons sur présentation d'un justificatif.
- 3.3. Frais d'hébergement sur présentation d'une facture.

4. Séance du Comité Central :

- 4.1. Le repas, boissons non comprises, est pris en charge par le Club pour tous les fonctionnaires du Club ainsi que pour tous les membres des commissions permanentes invités à la séance du CC.

5. Organisation de l'Assemblée des Délégués :

- 5.1. L'AD est organisée à tour de rôle par les GR
- 5.2. Pour l'AD, le Club prend à sa charge les frais de repas, sans les boissons, pour le Comité directeur, les présidents de commissions permanentes et les membres d'honneur présents.

6. Organisation de l'exposition spéciale du Club :

- 6.1. L'exposition spéciale du Club est organisée à tour de rôle par les GR. Le Club participe aux frais d'organisation d'une exposition à hauteur de CHF 1000.-
- 6.2. Sur présentation préalable du budget par le GR organisateur lors du CC et après décision de l'AD, le Club garantit le déficit d'une exposition spéciale.

7. Frais des commissions permanentes :

- 7.1. Sur présentation d'une facture, les frais d'achat de matériel sont pris en charge par le Club pour toutes les commissions. Les présidents des commissions présentent leur budget à l'intention de l'AD.
- 7.2. Pour la CE, CHF 10.- par contrôle d'avis de mise bas à l'intention du LOS.

8. Frais pour le concours combiné, Travail-beauté :

- 8.1. Le Club prend à sa charges les frais pour l'achat des prix pour le concours combiné Travail-beauté.

9. Frais pour participation à la coupe d'Europe :

9.1. Le Club participe aux frais de participation à la coupe d'Europe pour les conducteurs de chiens sélectionnés et pour les juges convoqués à hauteur de CHF 2000.-

9.2. Le responsable Coupe d'Europe présente son rapport et ses comptes lors du CC pour approbation par l'AD.

10. Frais encaissés par la CE à la charge des éleveurs :

10.1. Admission à l'élevage gratuite (art. 3.3) :

- Lors d'une exposition reconnue par le CCC.
- Lors des épreuves de chasse des groupes régionaux.
- Dans le cadre d'une assemblée du club ou des groupes régionaux.

10.2. Admission à l'élevage individuelle (art. 3.3 et 10.1) :

- CHF 20.- au domicile du juge.
- CHF 50.- au domicile du propriétaire.

10.3. Contrôle des chenils et des portées (art. 3.3 et 10.1) :

- CHF 50.- pour le contrôle du chenil.
- CHF 10.- par chiot pour le contrôle de la portée (min. CHF 50.-).

10.4. CHF 50.- pour les émoluments de recours.

10.5. Pour les non-membres du CSL, les frais de la SCS sont applicables.

11. Frais d'inscriptions aux épreuves de chasse et de recherche au sang :

11.1. Les frais d'inscriptions aux épreuves de chasse et de recherche au sang sont à la charge des participants.

11.2. Les finances d'inscriptions aux épreuves de chasse et de recherche au sang organisées par le CCC sont les mêmes pour tous les membres du CCC, quel que soit le Groupe régional auquel un membre appartient.

Ce règlement a été accepté par l'AD du 12 avril 2025, à Bellinzona et entre immédiatement en vigueur. Tous les règlements précédents sont abrogés.

Le Président central

Eric Sarrasin

Le Secrétaire central

Sepp Weber